

Afer : pour un investissement en assurance-vie plus responsable



Afer a détaillé lors de sa dernière assemblée ses orientations stratégiques. Avec un nouvel objectif : redonner du sens à l'épargne des adhérents. Pour cela, l'offre en unités de compte sera complétée par de nouvelles Unités de Compte, tournées vers la transition écologique et numérique, la responsabilité sociale et de gouvernance, la french tech et le financement des PME.

L'Afer se positionnera par ailleurs comme le défenseur du statut juridique de l'assurance-vie. L'enjeu est de préserver son régime juridique des successions et ses atouts fiscaux que certains députés et sénateurs aimeraient modifier selon lui, au détriment des épargnants les plus modestes.

Afer reste enfin attaché au fonds en euros qui doit rester le pilier de l'assurance-vie.

Les adhérents se sont déclarés pour une baisse des frais de versement (de 2% à 0,5%) et le maintien des frais de gestion historiques à 0,475%, inchangés depuis la création de l'association en 1976. Les frais des unités de compte ont toutefois augmenté et s'établissent désormais à 0,95%.

Pour plus d'informations :

- ✉ info@maubourg-patrimoine.fr
- ☎ 01.42.85.80.00